



2112/REPSEN/NY/SND/ags

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
auprès des Nations Unies
238 East 68th Street
New York, N.Y. 10065

Tel: (212) 517-9030
Fax: (212) 517-3032

La Mission Permanente du Sénégal auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat des Nations Unies - Bureau des Affaires de désarmement- et faisant suite à Sa note verbale n00. ODA/08-2011/ICBM du 25 mars 2011, a l'honneur de porter à Sa connaissance ce qui suit :

- Le Sénégal a adopté plusieurs mesures de transparence et, à ce titre, transmet chaque année un rapport sur l'exécution du programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC);
- Le Sénégal est soumis aux règles et principes fixés par la Convention de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les ALPC, leurs munitions et autres matériels connexes, notamment ceux portant sur l'action concertée avec tous les Etats de la CEDEAO, l'échange d'informations ainsi que le respect de l'interdiction, du transfert et de la fabrication des armes légères.

La Mission Permanente du Sénégal auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat des Nations Unies - Bureau des Affaires de désarmement - l'assurance de sa haute considération. 2

New York, le 11 mai 2011

Secrétariat des Nations Unies
- Bureau des Affaires de désarmement-
NEW YORK

Fax: (212)- 963- 4879

ODA
OFFICE OF THE
DIRECTOR
RECEIVED

MAY 12 2011



LOG No.

11-00599